LES PARTENAIRES HÉBERGEURS & TOURISTIQUES

Retrouvez toutes les infos d'hébergement sur
www.cyclodromoise.com

La Drômoise 2024 17e édition

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. Caractéristiques

La manifestation cycliste de masse "La Drômoise" est une cyclosportive et une rando-cyclo. La rando-cyclo est aussi ouverte aux enfants mineurs obligatoirement munis d'une autorisation parentale. L'utilisation de vélos électriques est autorisée uniquement sur les parcours rando. La forte connotation de convivialité (arrêts ravitaillements, repas à l'arrivée, village des partenaires,...) lui ôte tout caractère exclusif de compétition.

2. Sécurité

Chaque participant devra se conformer au code de la route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Les véhicules officiels ouvriront la route. Les carrefours principaux seront tenus par des signaleurs agréés. L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge.

Nous vous demandons une prudence toute particulière dans les descentes des cols qui restent tous ouverts à la circulation.

Seuls sont autorisés, sur les parcours cyclosportifs, les véhicules de l'organisation (suiveurs, balais et dépannage) et de secours.

Chaque participant randonneur doit terminer son épreuve en passant sous l'arche d'arrivée, ceci afin de garantir le suivi des arrivées pour les organisateurs.

3. Obligations

Pour la cyclosportive du dimanche (3 parcours : Panoramique, Pré-alpine et Intégrale), fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant :

- soit la photocopie d'une licence fédérale avec visa médical (FFC, FSGT, FFT, FFVélo, UFOLEP).
- soit un certificat médical, de moins de un an à la date de la course, spécifiant clairement l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition.

Porter un casque rigide conforme aux normes européennes dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.

Pour participer à la cyclosportive du dimanche, l'âge minimal est fixé à 16 ans. L'enfant doit dans ce cas fournir à l'inscription une autorisation parentale validant sa participation, en plus des éléments cités ci-dessus.

Aucun certificat médical nécessaire pour les épreuves randos (non-chronométrées).

4. Infos Assurances

Un dispositif d'encadrement et de secours est mis en place selon chaque parcours. Une assurance responsabilité civile a été souscrite chez "AXA/GRAS SAVOYE" et "GROUPAMA". Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée. Cette assurance ne prend en charge ni les soins, ni les dommages matériels ; chaque participant est responsable de ses dommages et possède sa propre assurance accident. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, de détérioration du matériel ou d'équipement pendant la durée de l'épreuve.

Les épreuves et tracés définis peuvent être modifiés, neutralisés, voir annulés, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par le seul directeur de l'épreuve.

Les comportements anti-sportifs, les non respects du règlement, du code de la route, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

5. Contrôles

Les commissaires veilleront au respect du règlement.

Les portes horaires seront obligatoirement respectées : consultez les au départ de la course ou sur www.cyclodromoise.com

6. Le Diois "tourisme vert"

Les personnes ne respectant pas l'environnement durant la course (papier ou emballage jetés sur la voie publique) seront exclues.

7. Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de forces majeures.

8. Inscriptions

Elles s'effectuent soit par internet (**uniquement sur** www.sportsnconnect.com), soit par courrier (office du tourisme Pays Diois rue des Jardins 26150 Die) via le bulletin d'inscription. L'engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quoi que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le montant de l'engagement comprend :

- un cadeau textile (si l'option est cochée à l'inscription) et une bouteille de clairette de Die (hormis pour les mineurs et les enfants inscrits sur la Drômoise des familles).
- un repas à l'arrivée après votre (ou vos) épreuve(s).
- l'assurance responsabilité civile (AXA / gras Savoye et Groupama) souscrite par l'association.
- des lots par tirage au sort le dimanche, seuls les concurrents présents participeront au tirage.

Dates limites d'inscriptions (sous réserve de place disponible) :

- Pour La Drômoise en Baronnies et La Drômoise en Vercors : mardi 10 septembre 12h00 en ligne et samedi 7 septembre pour les bulletins papiers. Aucun inscription sur place possible.
- Pour La Drômoise Gravel : mardi 10 septembre 12h00 en ligne et inscription sur place possible.
- Pour La Drômoise Ultra : mardi 10 septembre 12h00 en ligne et samedi 7 septembre pour les bulletins papiers
- Pour La Drômoise Classique « format cyclosportive» : inscription en ligne possible jusqu'au jeudi 12/09 à minuit puis sur place le samedi (14h-19h30, aire de Meyrosse). Pas d'inscription possible dimanche 15/09.
- Pour la Drômoise Classique «format randonnée»: inscription en ligne possible jusqu'au jeudi 12/09 à midi puis sur place jusqu'à dimanche 15/09 8h30.

9. Droits à l'image

Chaque participant (adultes et mineurs) autorise expressément les organisateurs de La Drômoise, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaitre, prises à l'occasion de la manifestation cycliste La Drômoise. Cela, sur tous les supports y compris promotionnels et publicitaires et les livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. Règlement du Challenge Inter-entreprises

Le classement est établi en fonction du nombre total de participants inscrits sur l'ensemble des 3 journées pour chaque structure. Celle qui a le plus grand nombre de collaborateurs présents remportera le trophée en fonction de sa catégorie.

3 catégories sont primées :

- Structures disposant de 1 à 9 collaborateur(trice)s
- Structures disposant de 10 à 50 collaborateur(trice)s
- Structures disposant de plus de 50 collaborateur(trice)s

La remise de prix se fait dimanche après midi, juste après le repas, sur l'aire de Meyrosse de Die.

11. Règlement spécifique de l'épreuve Ultra

1. PRÉSENTATION

L'Ultra Drômoise est une épreuve chronométrée qui se déroule sur routes ouvertes, en semi-autonomie, sans aucune assistance en dehors du point de contrôle à mi parcours et en une seule étape, dans un temps limité à 24h.

Un point de contrôle est prévu à Saillans. La distance est de 400 km. Le parcours n'est pas fléché mais sera mis à la disposition des participants sous forme de fichier GPX sur le site www.cyclodromoise.com.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) Condition physique et expérience

Cette course exige une excellente condition physique. Le coureur

Hôtel des Alpes ☆☆
Centre ville de Die
Ascenseur, garage, WiFi
Chambres de 1 à 6 personnes
87, rue C. Buffardel, 26150 Die
04 75 22 15 83
info@hotel-die.com
www.hotel-die.com

doit être apte à évoluer en autosuffisance complète sur de très longues distances, aussi bien de jour comme de nuit. L'épreuve est ouverte à toute personne majeure à la date de départ de l'épreuve.
En s'inscrivant la personne s'engage sur l'honneur à avoir déjà participé à des épreuves similaires (courses ou BRM d'au moins 300km) dans les 12 mois précédent la Drômoise.

b) Autonomie

Le coureur s'engage à être autonome durant toute la course, en particulier concernant les points suivants :

- l'alimentation solide et liquide (possibilité d'accès aux 2 ravitaillements de la cyclo-rando Vercors toutefois au début de l'épreuve).
- l'équipement vestimentaire,
- le nécessaire de réparation en cas d'avarie,
- les éléments de sécurité pour voir et être vu la nuit (respect de la loi en vigueur au moment de l'épreuve),
- le bon fonctionnement et la charge de son équipement électronique (éclairages, GPS, téléphone,...).

Aucune assistance extérieure n'est autorisée à aucun moment du parcours en dehors du point de contrôle à Saillans sous peine d'exclusion de l'épreuve. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non-participante. Le coureur est autorisé à se ravitailler en aliments et éventuellement en équipements auprès des commerces disponibles sur le parcours. Le coureur est autorisé à rencontrer, au point de contrôle à Saillans uniquement, ses proches (famille ou amis). Une assistance (alimentaire, vestimentaire, mécanique) sera alors possible.

c) Matériel et sécurité

Liste du matériel obligatoire : Un casque homologué, le tracker GPS fourni par l'organisateur, téléphone mobile (sécurité) ET un GPS (pour le suivi du parcours), vêtements adaptés aux conditions météorologiques le jour de l'épreuve, équipements de visibilité et éclairages avant / arrière (éventuellement aussi sur le casque) respectant les normes en vigueur au moment de l'épreuve, nécessaire de petite réparation et pompe à vélo, tout type de vélo autorisé par le code de la route, sauf les vélos à assistance électrique, entretenu et en bon état de fonctionnement le jour de l'épreuve.

d) Le tracker GPS

A l'inscription, le coureur s'engage par contrat à restituer à la fin de l'épreuve ou en cas d'abandon le tracker GPS. Le contrat engage le coureur à rembourser l'organisateur en cas de non restitution, perte, vol ou endommagement du dispositif (emprunte bancaire à l'inscription). En cas d'abandon, le tracker GPS est à retourner à YAKA Events : 32 rue de Lyon 71000 MACON.

12. Conditions d'accessibilité aux épreuves

Les enfants de moins de 16 ans sont autorisés à participer uniquement aux 3 épreuves suivantes : la gravel-mini (27km), la Drômoise des familles (23km) et la Pétillante (47km). Une autorisation parentale est à présenter, aucun certificat médical nécessaire pour ces épreuves.
Les épreuves cyclistes chronométrées (la Panoramique, la Pré-Alpine et l'Intégrale) sont ouvertes à tous les cyclistes, licenciés ou non ayant 16 ans et plus le jour du 15 septembre 2023 (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans à présenter).
Tout enfant de moins de 16 ans doit être accompagné d'un adulte référent qui roule avec lui sur l'épreuve.
Les randonnées sont ouvertes à tous les pratiquants à partir de 16 ans, le certificat médical n'étant pas nécessaire.
Attention : pas d'inscription cyclosportive le dimanche 15/09/23.

13. Spécificité de l'épreuve Gravel

Les circuits proposés sont accessibles aux vélos de type Gravel (vélo de route à pneus larges adaptés aux chemins) ainsi qu'aux Vélos Tout Chemin, Vélo Tout Terrain et Vélo à assistance électrique. Ils évoluent très majoritairement sur des pistes forestières (pour La Drômoise Gravel) et à 1/3 sur des pistes forestières et 2/3 petites routes goudronnées pour la Gravel-mini. Les épreuves se déroulent dans un environnement forestier et peut être sujet à annulation si les services de l'État jugent l'accès dangereux en raison notamment des risques incendie. La circulation étant ouverte, le respect du code de la route est obligatoire.

14. Condition d'annulation

Pour toute demande de remboursement liée à l'impossibilité de pouvoir prendre le départ d'une personne déjà inscrite, une demande écrite devra être rédigée par le participant au « *Service inscription de La Drômoise – à l'attention d'Olivier Riosset* ». Un remboursement peut-être demandé uniquement dans le cas d'un problème médical certifié et signalé à plus de 7 jours de l'épreuve. L'organisation ne peut être tenue pour responsable d'une annulation d'épreuve liée à un évènement extérieur et imprévisible. Cas d'annulation de la manifestation par les pouvoirs publics pour cause de crise sanitaire : le participant aura le choix entre le report de son inscription sur l'année suivante ou le remboursement du montant total de son inscription (hors frais éventuels d'inscription en ligne).
Cas d'annulation par le participant pour cause de cas covid avéré : le participant pourra prétendre au remboursement de son inscription sur présentation d'un justificatif médical et uniquement à plus de 8 jours de l'épreuve. Aucun remboursement possible la dernière semaine précédent son épreuve.

15. Sécurité et environnement

La circulation automobile n'étant pas interrompue sur l'ensemble du parcours les 13, 14 et 15 septembre 2024 et sur certaines portions du parcours le 15 septembre, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.
Le port du casque homologué est obligatoire sur tous les circuits.
Les VAE sont autorisés uniquement en formule randonnée.
Chaque participant est autorisé à emporter avec lui des vivres de ravitaillement. Une fois utilisées, leurs déchets restant devront être obligatoirement déposés dans une poubelle de tri adaptée. Tout participant refusant cette procédure sera immédiatement exclu de l'épreuve.

16. Horaires et lieux de retrait des dossards

- **vendredi 13 sept. de 7h00 à 8h45 à la Motte Chalancon** (place de la Mairie): uniquement pour La Drômoise en Baronnies ;
- **vendredi 13 sept. de 16h30 à 19h00 à Die** (parking Meyrosse) : uniquement pour les épreuves du samedi ;
- **samedi 14 sept. de 7h30 à 8h45 à Die** : uniquement pour les épreuves du samedi, hors épreuve Ultra (vendredi) ;
- **samedi 14 sept. de 14h00 à 19h30 à Die** : toutes les épreuves du dimanche ;
- **dimanche 15 sept. de 6h30 à 8h30 à Die** : toutes les épreuves du dimanche.

NB : les personnes invitées doivent être présentes pour le retrait du dossard

17. Lieux de départs des épreuves

- **Vendredi** 13 sept. 2024 : **Place de la Mairie de la Motte-Chalancon**
- **Samedi** 14 sept. 2024 : **Parking de Meyrosse de Die**
- **Dimanche** 15 sept. 2024 : **Av. de la Division du Texas de Die**

18. Horaires de départs des épreuves

Chaque épreuve dispose d'un horaire de départ mentionné sur le tableau « *tarifs et inscriptions* » également consultable sur le site internet : http://www.cyclodromoise.com/programme/

19. Engagement et paiement

Engagement et paiement : voir bulletin d'inscription.
Choix du parcours à l'inscription et en cours de route (si nécessaire). En m'inscrivant j'autorise à reverser 2 € de mon inscription aux associations caritatives.
Un supplément de 5€ par inscription est appliqué pour les inscriptions réalisées la dernière semaine (du samedi 7/09 inclus, au dimanche 15/09/2024).
Attention : pas d'inscription cyclosportive le Dimanche 17/09/2024 matin.

20. Classements des épreuves cyclosportives (Drômoise Classique)

Un classement scratch toutes catégories est effectué ainsi qu'un classement par catégorie pour les 3 cyclosportives.
Les catégories sont les suivantes :

- **Catégories Femmes** : A de 18 à 39 ans , B de 40 à 59 ans, C au-delà de 60 ans
- **Catégories Hommes** : D de 18 à 29 ans, E de 30 à 39 ans , F de 40 à 49 ans , G de 50 à 59 ans, H de 60 à 69 ans, I au-delà de 70 ans
- **Catégorie Handisport**

L'âge pris en compte est celui du millésime de l'année.

21. Dossard prioritaire Drômoise Classique

Un(e) compétiteur(rice) de très bon niveau peut demander un dossard prioritaire pour la Drômoise Classique en formule cyclosportive. La demande est à faire uniquement lors du retrait de votre dossard à l'arbitre référent sur place (Olivier Riosset). Ce dernier appréciera votre demande et jugera si elle est recevable.

22. Validation d'inscription

Votre inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute inscription sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particuliers).